

Plusieurs propositions du gouvernement ont influencé la planification au sein de l'industrie en 1963. Le premier ministre a annoncé au mois de juin que le gouvernement fédéral envisageait d'établir une zone de pêche exclusive de 12 milles de large le long du littoral canadien; la protection des propriétaires canadiens de petits bateaux a été accrue sous le régime du Plan d'indemnités aux pêcheurs et, en vertu d'un traité déjà en vigueur, les bateaux japonais ont été admis à pêcher le fétan dans l'est de la mer de Béring, ainsi que le hareng à l'ouest des îles de la Reine-Charlotte.

Pêches de l'Atlantique.—Pour les pêches de l'Atlantique, l'année 1963 a été une année de forte expansion des immobilisations, particulièrement dans l'industrie de la congélation, l'élément principal étant une conversion de l'exportation de matières brutes à celle de produits plus finis. On a commencé la construction de quatre grandes usines de filetage dans les provinces Maritimes, dont l'une, à Lunenburg, sera parmi les plus considérables du continent. Ces quatre usines se spécialiseront dans la préparation des plus récents produits de consommation qu'il suffit de chauffer avant de servir. L'expansion qui a lieu dans les autres usines de la région de l'Atlantique est également à noter, et l'installation d'une telle quantité d'outillage nouveau en 1964 laisse prévoir une augmentation considérable de la production destinée à répondre à la demande croissante du marché en fait de poisson traité.

En 1963, les pêcheurs ont accru leur revenu brut collectif de 7 à 8 millions de dollars, et l'augmentation de la valeur de la production des usines a plus que doublé ce chiffre. Le prix élevé payé pour le homard et l'augmentation soutenue des apports de pétoncles ont donné à l'industrie des crustacés et des coquillages la plus forte avance procentuelle, bien que la pêche des poissons de fond, qui est une opération beaucoup plus considérable, ait, elle aussi, accru sensiblement la valeur de sa production.

Provinces Maritimes.—Dans les provinces Maritimes, la valeur totale des prises est passée d'un peu moins de 40 millions de dollars en 1961 à près de 46 millions en 1962 et à près de 50 millions en 1963. En 1963, les pêcheurs ont tiré plus de la moitié de leur revenu des crustacés et des coquillages. A elle seule, la prise de homard a rapporté 18 millions de dollars, bien qu'elle ait été plus faible que l'année précédente. Les résultats de la pêche dans le sud de la Nouvelle-Écosse, la plus importante zone productrice de homard, ont été généralement bons toute l'année. Par contre, la prise dans le détroit de Northumberland, zone qui occupe le deuxième rang en importance, a été décevante du commencement à la fin de l'année. Les homards dans les casiers ont été peu nombreux et de petite taille, ce qui porte à croire qu'il y a surpêche. Depuis des années certains pêcheurs de la région limitent volontairement leur nombre de casiers par bateau, mais d'autres sont moins prévoyants. L'inquiétude des pêcheurs de la localité s'est manifestée à la conférence fédérale-provinciale sur l'expansion des pêches, tenue à Ottawa en janvier 1964 (voir pp. 662-663), où il a été convenu qu'il fallait continuer d'appliquer des mesures rigoureuses pour prévenir le braconnage.

L'accroissement extraordinaire des apports de coquillages dans les provinces Maritimes au cours des dernières années provient de la découverte d'approvisionnements abondants de pétoncles sur le banc Georges. Une flottille de grands dragueurs a été construite pour l'exploitation de cette richesse et, après une expansion d'abord rapide, la prise s'est maintenant stabilisée au point que l'on croit être le rendement maximum désirable, eu égard à la nécessité de conserver les stocks. En 1963, cependant, de nouveaux approvisionnements ont été trouvés sur le banc St-Pierre, sur le banc Brown et même dans les eaux côtières du golfe St-Laurent, près de Richibuctou (N.-B.). Plusieurs grands dragueurs ont été ajoutés à la flottille hauturière et de nouvelles usines ont commencé à produire. La prise totale a augmenté de 14 p. 100 en 1963, pour atteindre la valeur de 6 millions de dollars. Dans l'intervalle, et avec l'aide des chercheurs scientifiques du gouvernement, l'industrie ostréicole de la région se relève d'une maladie qui a ravagé les gisements il y a six ans. Un accroissement subi et marqué de la production en 1963 laisse prévoir un retour prochain aux rendements antérieurs.